



## SNUipp-FSU de l'Indre

34 espace Mendès France 36 000 CHÂTEAUROUX  
Tél: 02 54 07 61 39 Fax: 02 54 60 09 96  
mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) Internet : <http://36.snuipp.fr>



Le SNUipp 36, la FSU 36, et l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre (Uddeni) dénoncent la suppression draconienne des contrats aidés dans l'Éducation Nationale. Il est inconcevable que la politique éducative soit guidée par des recherches d'économie. La qualité du service public et son organisation en seront sévèrement impactées.

Pour les élèves c'est une grande perte qui aura des conséquences au niveau de l'indispensable soutien et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Mais aussi :

- en restauration scolaire
- au niveau de l'encadrement des transports scolaires
- de l'aide administrative aux directeurs
- pour le bon déroulement des activités complémentaires des écoles publiques
- pour certains postes d'ATSEM...

Mais par-dessus tout, c'est rejeter des personnes dans la précarité, alors qu'elles ont su acquérir des compétences au sein d'un travail qui devrait être pérenne.

Nous dénonçons ces suppressions radicales, sans avoir anticipé auparavant une façon de combler les besoins réels et continuels !

La réduction drastique des moyens en emplois aidés signe de facto la fin de l'aide administrative puisque la consigne est donnée d'allouer prioritairement ces moyens à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Tous les bénéficiaires de contrats aidés doivent avoir l'assurance d'arriver au terme de la durée maximale de contrat et obtenir des perspectives professionnelles. Les missions exercées actuellement par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Sophie Grenon, Mayalen Lemaire, Marion Cuisat-Lafond

Co-secrétaires départementales SNUipp 36

Raphaël Tripon

FSU36

Daniel Caillat

Président de l'UDDENI